



Charge payé depuis 20 ans pour une place de parking inexistante..

Par **zapette**, le **16/03/2010** à **21:12**

Bonjour,

Voila mon souci, depuis 20 ans mon père habite dans un immeuble de 12 locataires avec un parking extérieur adjacent à l'immeuble ouvert sur la rue, ainsi qu'un centre médical au rez de chaussée qui fait partie de l'immeuble.

Ce parking bénéficie de 12 places (soit une voiture par locataire) nous avons 2 souci au jour d'aujourd'hui, le premier étant que apparament 2 places aurai été réservé au centre médical lors de la vente du rez de chaussée de l'immeuble. Il ne reste donc logiquement plus que 10 places pour 12 locataires ... vous voyer donc déjà le 1er problème !

Le 2eme est que ce parking est ouvert à tout le monde et que tous les patients du centre médical viennent ce gager sur le parking et nous tournons parfois 20-30 min avant de pouvoir rentré chez nous !!!

Le problème principal est que depuis 20 ans nous payons 70€ de charge (il me semble ... c'est chez mon père donc je ne suis plus tout a fait sur) et 40€ pour une place de parking qui ne nous est en aucun cas réservé ... Aucun panneau ne stipule à l'entrée du parking "parking privé" aucune place n'est marqué comme réservé ou ne dispose d'un système de barrière.

En plus de cela s'ajoute un immeuble qui n'a JAMAIS été entretenu depuis 22 ans que mon père y habite !!!!

- Boite aux lettres dégradé (en résulte des colis volé cr très facile de tordre les boites aux lettres déjà cassé)

- Moquette de l'escalier arraché et par endroit le béton est apparent (ma voisine une vieille dame de 75 ans qui habite ici depuis le début aussi c'est fracturé le bassin à cause de la moquette arraché ...)
- Lumière constamment grillé
- interrupteur avec les cable dénudé (risque d'électrocution)
- le peu d'espace vert qu'il y a est très peu entretenu
- et dernièrement à cause de la porte d'entrée qui ferme 1 fois sur 10 des jeunes squate l'escalier et s'amuse à tagué en brulant la moquette murale.

Pour ce dernier problème la police a été appelé et est venu constater, mais rien de plus car apparamment c'est au propriétaire de venir porter plainte.

Le syndic à donc été appeler et la proprio ne veut pas se bouger ...

A la meme occasion le syndic c'est une fois de plus fait rappeler toujours les meme chose par rapport au places de parking et on nous a répondu qu'il n'en avait rien a faire ...

Voila donc je vous est détaillé les problèmes, pouvez vous me dire ce que nous avons le droit de faire ce que nous sommes en droit d'exiger ...etc